

**CLARIFICATIONS DU SENEGAL AUX QUESTIONS du COMITE D'EXAMEN
DE LA 3^{Eme} DEMANDE D'EXTENSION**

1. Le Sénégal a indiqué avoir libéré 176 278 mètres carrés au cours de la dernière période de prolongation et qu'il reste au total 1 593 487 mètres carrés à traiter. En plus de cela, le Sénégal a également indiqué 9 autres zones dangereuses dont la taille totale est inconnue et 118 autres zones dans les départements du sud nécessitant une enquête non technique.

Dans sa demande de prolongation, le Sénégal estime la superficie restante à 1 593 487m² qui inclut la superficie des 37 ZDC ainsi qu'une estimation des 09 zones suspectes dont la taille est encore inconnue et celle qui découlerait des 118 localités restant à visiter pour les enquêtes non techniques

2. La demande gagnerait à fournir des informations plus spécifiques sur les zones minées (suspectées et confirmées) qui sont incluses dans les 1 593 487 mètres carrés restant à traiter. À cet égard, il serait utile que le Sénégal présente un rapport conforme aux normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) en fournissant des informations sur les problèmes restants, ventilées par « zones soupçonnées dangereuses » (ZSD) et « zones dangereuses confirmées » (ZDC) et leur taille relative, ainsi que par type de contamination (par exemple, mines antipersonnel, REG) et rendre compte des progrès réalisés conformément à la méthode de remise à disposition des terres utilisée (c'est-à-dire annulation par l'enquête non technique (ENT), réduite par l'enquête technique ou dépolluée par le déminage) conformément à l'Action n° 22 du Plan d'action d'Oslo. À cet égard, la demande bénéficierait de l'utilisation par le Sénégal des tableaux du Guide pour l'établissement de rapports conformément à l'Action n° 8 du Plan d'action d'Oslo (Annexe 1 et Annexe 2).

Il est utile de signaler qu'il ne nous ait pas possible de prédire à l'avance le type de contamination d'une zone sans procéder à sa dépollution.

Toutefois, les activités déjà menées font ressortir une prépondérance de MAP, PRBM et de C3 EXPAL

Ci-dessous le tableau du résumé de la contamination.

Le tableau concernant le détail de la contamination est en annexe.

RESUME de la contamination

Département	No. de zones confirmées don't la superficie est connue	No. de zones suspectées don't la taille n'est pas connue	Nbre total de zones connues ou suspectées contenir des mines	Superficie Zones connues contenir des mines (m ²)	Superficie Zones soupçonnées contenir des mines (m ²)	Superficie totale Zones connues ou soupçonnées contenir des mines (m ²)
Bignona	10	8	18	111574,885	-----	111574,885
Ziguinchor	2	02	2400	-----	2400
Oussouye	9	09	77240,038	-----	77240,038
Goudomp	16	1	17	299871,451		299871,451
	37	9	46	491,086.,374	-----	491,086.,374

3. La demande bénéficierait en outre de plus de clarté si elle présentait de manière séparée les zones minées situées dans des zones où la sécurité est assurée et où les opérations d'enquête et de déminage peuvent se poursuivre et celles situées dans des zones où les opérations d'enquête et de déminage ne sont pas possibles pour des raisons de sécurité.

A nos jours, toutes les zones sont impactées par l'insécurité et cela depuis le plaidoyer organisé en Guinée Bissau par l'ONG « GENEVA CALL » en 2013. L'accès aux zones ciblées s'obtient à travers de longues négociations et plaidoyers.

Aussi est-il présentement impossible d'indiquer un secteur garantissant des conditions de sécurité propices au déploiement d'une équipe de déminage ou d'enquêteurs sans l'accord des factions du MFDC. Cet état de fait est de nature à rendre difficile la fixation de délais et d'échéances précis.

4. La demande bénéficierait d'informations claires sur l'état d'avancement du déminage des bases militaires et en particulier sur les opérations d'enquête et de déminage que le Sénégal a menées autour des bases militaires et sur la question de savoir s'il existe encore des zones dangereuses autour des bases militaires qui nécessitent une enquête et/ou un déminage.

A ce propos, seul le village de Djirack est dans ce cas. Il est adossé à la frontière avec la République de Guinée Bissau où stationne un cantonnement des forces armées sénégalaises. En face et à cheval sur la frontière se situe le quartier général d'une faction du MFDC.

Des zones minées dont la paternité reste à déterminer, sont localisées en tampon entre ces deux forces en présence.

Le déminage de cette zone sera exécuté à l'instar du village de Mpack qui était exactement dans la même situation identique à ce cas et traité en 2012.

5. Étant donné le rôle important joué par les conditions de sécurité pour la mise en œuvre réussie du plan de travail, la demande gagnerait à ce que le Sénégal fournisse des informations supplémentaires sur les efforts déployés pour parvenir à un accord avec les groupes armés afin de permettre l'accès aux démineurs pour traiter les zones minées. La demande bénéficierait également d'informations supplémentaires et de jalons clairs en ce qui concerne les discussions à mener sur le cadre requis pour aboutir à une stratégie d'engagement afin d'assurer la poursuite des opérations en Casamance.

Il est important de prendre en compte que, deux (02) ans avant la fin de la première extension en mars 2013, lors d'une rencontre de plaidoyer organisée avec les factions du MFDC sous l'égide de l'ONG « GENEVA CALL » tenue en Guinée Bissau, toutes les localités à visiter pour des enquêtes non techniques ainsi que celles renfermant des ZDC et ZSD étaient déclarées « **zones rouges** » donc inaccessibles du fait de l'inadhésion des combattants du MFDC à la mise en œuvre de la stratégie nationale de déminage.

Depuis cette date, le déploiement des équipes de déminage est toujours précédé de longs mois de plaidoyer et de négociations avec les membres des factions basées dans les secteurs ciblés.

Face à cette situation, le CNAMS a adopté une nouvelle démarche en s'impliquant directement dans les négociations et conformément aux recommandations du dialogue d'octobre 2018, a décidé de s'appuyer sur des personnes ressources de la société civile et des structures ayant capitalisé suffisamment sur les questions de négociation avec le MFDC. En outre, la pratique a fait remarquer que bien qu'il y ait un consensus au sein du mouvement pour s'opposer aux activités de déminage, il y a une certaine autonomie des différentes factions et une méconnaissance de la méthodologie du déminage.

Dès lors, il s'est agi pour le CNAMS d'utiliser cette brèche pour les sensibiliser sur les procédures du déminage ainsi que sur ses avantages pour les communautés. Cette éclaircie laisse espérer la possibilité de déployer des opérateurs avec un minimum de garantie sécuritaire afin de procéder à des enquêtes techniques et ou au déminage. Cela a permis, après dix (10) mois de négociations, la reprise des enquêtes non techniques dans le département de Bignona en février 2020. Ces enquêtes furent interrompues par l'avènement de la pandémie du COVID-19.

6. Les États parties ont souligné « l'intérêt pour les États parties de ne demander que le temps nécessaire pour recueillir et évaluer les données sur la contamination par les mines terrestres et d'autres informations pertinentes en vue d'élaborer un plan prospectif valable fondé sur ces informations », puis de présenter une deuxième demande contenant des plans fondés sur une compréhension plus claire de l'ampleur du défi et qui prévoient avec plus de certitude le temps nécessaire pour achever l'application de l'Article 5. À cet égard, le Sénégal pourrait envisager de ne demander que le temps nécessaire pour achever le déminage des 37 zones dangereuses confirmées ainsi que pour effectuer le NTS nécessaire pour déterminer la contamination restante au cours des deux prochaines années. Par la suite, le Sénégal serait en meilleure posture pour élaborer un plan plus précis pour l'exécution de ses engagements au titre de l'article 5.

Il est important de prendre en compte que le Sénégal est dans une situation de ni paix ni guerre. Ce qui fait que de manière sporadique des accrochages ont lieu entre le MFDC et les forces armées ou des exactions et kidnapping contre les équipes de déminage.

De ce fait, le schéma proposé ci-dessus (au point 6) n'est pas adapté à la situation du Sénégal. En effet, si les ENT doivent prendre 4 à 6 mois, les négociations pour obtenir l'adhésion des combattants peuvent prendre plus de 10 mois ou plus.

En plus, c'est le même scénario qui se répète quand il s'agira de procéder au déploiement d'opérateurs dans les ZDC connues.

Par ailleurs, le Sénégal a mis l'accent sur le traitement des 37 ZDC connues dans les 3 premières années tout en prévoyant que si les ressources suffisantes sont disponibles, ces

deux activités (ENT et dépollution) peuvent être menées concomitamment pour accélérer le rythme de progression.

Ainsi, plutôt que de soumettre une demande d'un délai nécessaire à l'exécution des zones citées supra, l'option du Sénégal consiste à requérir un délai global et à les traiter en priorité

7. La demande bénéficierait d'informations supplémentaires sur l'impact socio-économique des mines antipersonnel dans les zones touchées. La demande bénéficierait également d'informations sur le nombre de victimes des mines antipersonnel depuis la dernière période de prolongation, ventilées par sexe, âge et handicap ainsi que par lieu.

En Casamance, il y a un risque d'insécurité alimentaire¹ très élevé, en dépit de la richesse et de la diversité de la faune et de la flore et malgré un très grand potentiel agricole.

Cette situation s'explique en partie par la présence des mines qui non seulement bloquent l'accès aux champs, aux vergers, aux ressources forestières mais aussi entravent la circulation des biens ainsi que des personnes, et constituent des contraintes majeures pour les initiatives de reconstruction des infrastructures économiques et sociales entreprises par l'Etat avec l'appui de la coopération internationale.

Ces contraintes s'avèrent, en outre, être un handicap pour l'attrait et l'installation des investisseurs privés, nationaux et internationaux, nécessaires à la reconstruction et à la relance des activités socio-économique.

Aussi, les attentes vis-à-vis de l'action antimines sont, entre autres, la création des conditions d'un retour de la sécurité dans tous ses aspects car les populations espèrent, grâce au déminage, récupérer leur terre, circuler librement et échanger avec les autres communautés. Elles s'attendent également à vivre dans un contexte socioéconomique favorable à la production agricole et au développement des échanges ainsi que du tourisme.

Toutefois la dépollution des zones accessibles a eu un impact dans l'amélioration des conditions d'existence des populations.

Ainsi, elle a donné aux populations l'accès à une superficie estimée à plus de 200.000.000m² de terre à vocation agricole, pastorale ou touristique, jusqu'ici affectées par la présence des mines antipersonnel.

Il a été noté un retour progressif des populations à leur terroir, qui ont repris possession de leurs rizières, champs et vergers jadis abandonnés.

A cela s'ajoute la reprise des activités économiques communautaires :

- réouverture d'unités de transformation de fruits à Dar Salam ;
- reconstruction de plus de 120 maisons à usage d'habitat à Gouraf sur financement du CICR;
- installation de projets de développement dans le cadre du Programme National Plateformes Multifonctionnelles dans les localités déminées (Dar Salam, Mpack, Gouraf, Sindone) ;

¹

Il y a lieu de noter également la mise en œuvre du programme exécuté par l'ONG **Shelter for life** qui a rendu possible le retour des populations sur leurs terres jadis affectées par les mines. Les résultats suivants ont été atteints :

- 527 familles appuyées dans 29 villages ;
- 577 maisons reconstruites ;
- 16 puits foncés ou réhabilités ;
- 300 latrines installées.

Les activités de cette ONG se poursuivent toujours dans les localités traitées ou ciblées pour faciliter la libre circulation des personnes et des productions locales vers les marchés. C'est ainsi que plus 50 km de pistes supplémentaires ont été construites de 2016-2020 améliorant dès lors la mobilité des populations.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités d'ERM par les organisations accréditées à cet effet a permis de baisser considérablement les accidents par mine (cf. tableau ci-dessous).

Victimes de mines depuis la 2^{ème} extension

Année	Nombre victimes	Sexe		Age	Lieu
		M	F		
2016	-	-	-	-	-
2017	03	02	01	17 – 2 - 35	Kaloubaloute (Bignona)
2018	01	01	00	13	Sindian (Bignona)
2019	01	01	00	42	Ebinako (Bignona)

8. Conformément à l'Action n° 24 du Plan d'action d'Oslo, la demande bénéficierait de l'inclusion d'un plan détaillé, chiffré et pluriannuel pour la sensibilisation aux dangers des mines et la réduction de ces dangers dans les communautés touchées, en tenant compte des Actions n° 28 à n° 32 du Plan d'action d'Oslo (cf. annexe).

(Voir annexe)

9. La demande bénéficierait d'informations sur la question de savoir si les normes employées par le Sénégal pour les opérations d'enquête et de déminage sont à jour conformément aux dernières NILAM afin d'assurer une mise en œuvre efficace et effective conformément à l'Action n°5 du Plan d'action d'Oslo. Il serait également utile que le Sénégal fournisse des informations sur la manière dont il s'assure qu'une approche fondée sur des preuves est utilisée pour enregistrer le ZSD et le ZCD.

Le Sénégal a édité ses Normes (NOSAM) en 2009 et a procédé à leur actualisation en 2013 en collaboration avec tous les acteurs de la lutte antimines et autres partenaires techniques

En s'inspirant des NILAM, les NOSAM ont pris en compte la spécificité nationale.

Les ZSD et ZDC sont enregistrées sur la base de formulaires adressées aux populations locales des villages concernés (cf. Normes sénégalaises 2013 joint à la demande d'extension).

10. La demande bénéficierait de l'inclusion d'un plan de travail plus détaillé et chiffré pour la période de prolongation, notamment : ▪ des projections de la production annuelle d'enquêtes et de déminage, conformément à la méthode de remise à disposition des terres utilisée (c'est-à-dire annulée par enquête non technique, réduite par enquête technique ou remise à disposition par déminage), pour les zones qui sont sous le contrôle du gouvernement; ▪ la capacité actuelle du Sénégal en matière d'enquête et de déminage et la capacité prévue pour la période de la demande de prolongation; ▪ un aperçu des ressources disponibles aujourd'hui, du soutien international supplémentaire qui pourrait être demandé, et de la manière dont le Sénégal va utiliser les ressources pour les activités de déminage et d'enquête en suspens; ▪ la manière dont les enquêtes et les opérations de déminage seront hiérarchisées pendant la période de prolongation; ▪ quelles sont les méthodologies et les normes utilisées pour la mise en œuvre du plan de travail?

Le plan d'action avec les projections budgétaires annuels ainsi que les normes utilisées sont joints en annexe à la demande de prolongation. (Cf. annexe). Sa mise en œuvre sera accès sur les enquêtes techniques et à la découverte d'une mine un box de 10m de côté fera l'objet de déminage systématique. Ce scénario est la méthodologie de base. A côté de cela, les ENT seront privilégiées pour annuler certaines zones.

11. Le Sénégal indique que la mise en œuvre du plan de travail présenté dépend de la capacité à assurer l'appui de deux partenaires internationaux et de l'appui de partenaires techniques et financiers. La demande bénéficierait d'informations sur les efforts déployés par le Sénégal pour obtenir la collaboration de partenaires internationaux et en particulier le soutien des organisations de déminage.

Le plan de travail soumis escomptait sur la venue au Sénégal, de la compagnie MAG, en appoint de HI.

La venue de MAG sur le théâtre sénégalais aurait considérablement amélioré nos performances et ferait gagner des délais dans le déroulement de notre programme.

En l'état actuel des échanges la venue de MAG reste tributaire de la disponibilité de ressources suffisantes.

Le Sénégal attend un retour formel de MAG à sa requête, avant d'initier d'autres contacts avec des partenaires techniques au déminage.

En outre, les ressources budgétaires nécessaires à mobiliser au programme sont exprimées dans le dossier d'extension soumis par le Sénégal.

Pour appuyer le Sénégal dans la redynamisation de ses activités et lui permettre de respecter ses obligations vis-à-vis de la Convention d'Ottawa, un dialogue entre parties prenantes de l'action antimines au Sénégal est tenu à Dakar en 2018, au cours duquel les partenaires ont manifesté leur volonté de soutenir le Sénégal dans son effort de débarrasser son sol de toutes mines.

A l'issue de cette rencontre, il a été recommandé de renforcer la communication du CNAMS avec ses Partenaires Techniques et Financiers.

Ainsi des activités de mobilisation de ressources planifiées en collaboration avec l'ISU à partir de mars 2020 n'ont pu être exécutées du fait de la présence de la COVID 19.

En outre, une stratégie a été élaborée pour accéder en toute sécurité aux zones suspectées dangereuses et mobiliser des ressources nécessaires au programme, estimées à 12,186,185 \$US.

12. Compte tenu de la réduction significative des ressources disponibles depuis 2014 et de la nécessité exprimée d'un soutien financier international, la demande bénéficierait d'informations supplémentaires sur le budget annuel de fonctionnement et les besoins de soutien ainsi que sur la contribution du gouvernement du Sénégal aux opérations de déminage conformément à l'Action n° 1 du Plan d'action d'Oslo. En outre, la demande bénéficierait d'informations sur les plans de mobilisation des ressources du Sénégal, conformément à l'Action n° 43 du Plan d'action d'Oslo.

A nos jours, les contributions de l'Etat du Sénégal au programme de déminage humanitaire du Sénégal s'élèvent à \$ 7,222,222 US (charges de fonctionnement et Salaires).

Il s'y ajoute, pour le volet opérationnel du déminage une contribution d'un montant de \$ 500,000 US en 2015 qui n'a pu être disponible qu'en 2016.

Depuis cette date, des mesures nouvelles sont prises chaque année mais la difficulté relative à la mobilisation de ces fonds promis par l'Etat subsiste.

Comme ci-dessus rappelé, une stratégie de mobilisation des ressources existe. Elle a été renforcée par les recommandations issues du dialogue. (voir réponse ci-dessus point :11)

. 13. La demande bénéficierait d'informations sur les ressources nationales disponibles pour la mise en œuvre à l'heure actuelle, ainsi que sur les efforts déployés par le Sénégal pour garantir des ressources supplémentaires provenant du flux gouvernemental pour les opérations de déminage humanitaire.

Les seules ressources disponibles pour le moment sont celles relatives à la contribution annuelle du Sénégal dédiées aux charges de fonctionnement et aux Salaires. Il convient également de noter que certains partenaires ont été saisis de requêtes de financement par le biais du Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur. Leur feed-back est attendu.

14. La demande bénéficierait d'informations sur les mesures prises par le Sénégal pour intégrer la dimension de genre et les divers besoins et expériences des personnes des communautés touchées dans son programme de lutte contre les mines, comme la mise en place d'équipes d'enquête mixtes pour permettre des consultations inclusives avec tous les groupes des communautés locales pendant les activités d'enquête et de déminage et la manière dont le Sénégal veille à ce que les besoins des femmes, des filles, des garçons, des hommes, des groupes ethniques et minoritaires soient pris en compte lors de la définition des priorités, de la planification et de l'attribution des tâches liées aux activités d'enquête, de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines.

Toutes ces préoccupations sont parfaitement intégrées dans tous les secteurs de la vie nationale. L'équité est toujours recherchée.

Ainsi, il n'y a pas de discrimination liée au genre dans la mise en œuvre de la stratégie du Sénégal. En effet, des femmes existent dans le personnel du CNAMS et de l'opérateur. En outre, les recrutements sont effectués sur la base d'un appel d'offre en fonction des profils et des compétences sans distinction de sexe.

Le CNAMS emploie cinq (05) femmes dont 02 chefs de divisions et 02 chefs de bureau.

Quant à l'opérateur HI, il emploie sur le terrain 04 femmes dont 1 EOD3 ; 1 EOD2 ; 1 EOD1 et 1 paramédic.

Retenons que la mise en œuvre des opérations sur le terrain est confiée aux opérateurs qui déploient leurs équipes recrutées et formées à cet effet. Ainsi les ENT, ET ont été effectuées par HI et NPA.

Il s'y ajoute que les équipes de liaison communautaire sont toujours mixtes pour assurer des enquêtes inclusives.

15. La demande bénéficierait d'informations sur les Plans visant à établir une capacité nationale durable pour traiter les zones minées inconnues jusqu'alors et découvertes après l'achèvement des travaux (c'est-à-dire la contamination résiduelle).

La coordination de la stratégie de sortie doit être assurée par l'Agence Nationale de la reconstruction de la Casamance (ANRAC).

La dépollution complète prévue pour 2026 rendra superflue l'existence d'une coordination des opérations de déminage et des activités d'éducation au risque.

Par contre, il est nécessaire de disposer d'une capacité d'intervention rapide pour agir en cas de découverte de mines isolées ou bien de restes explosifs de guerre.

Le service chargé de cette fonction doit avoir une capacité de réponse rapide et être prêt à venir directement en aide aux populations qui en formuleront la requête. Le Génie militaire, au travers de son unité présente en Casamance, prendra en charge **la contamination résiduelle**.

Les ministères en charge de l'Intérieur, des Forces armées, des Douanes, des Eaux et Forêts et des Parcs nationaux sont responsables de la surveillance pour l'application de la « Loi relative à l'interdiction des mines antipersonnel » sur le territoire national et aux frontières².

Les ministères en charge de la Santé, de l'Action sociale, de la Famille et de l'Education sont les acteurs qui poursuivront le plaidoyer et l'assistance aux victimes.

ANNEXES

RESUME de la contamination

Département	No. de zones confirmées don't la superficie est connue	No. de zones suspectées don't la taille n'est pas connue	Nbre total de zones connues ou suspectées contenir des mines	Superficie Zones connues contenir des mines (m ²)	Superficie Zones soupçonnées contenir des mines (m ²)	Superficie totale Zones connues ou soupçonnées contenir des mines (m ²)
Bignona	10	8	18	111574,885	-----	111574,885
Ziguinchor	2	02	2400	-----	2400
Oussouye	9	09	77240,038	-----	77240,038
Goudomp	16	1	17	299871,451		299871,451
	37	9	46	491,086.,374	-----	491,086.,374

Détail des zones confirmées dangereuses connues et /ou soupçonnées

Département	Zones confirmées et zones soupçonnées	Long	lat	Superficie Zones connues contenir des mines (m ²)	Superficie Zones soupçonnées contenir des mines (m ²)	Types de mines	Date d'achèvement
Bignona	Ebinako	12,96012	-16,4741	11 620,035	-----	-----	Voir plan d'action c-dessous
	BELAYE	12,90767	-16,39458	14 585,9	-----	-----	""
	KATEUM-TEUM	12,96889	-16,4837	11 261,2	-----	-----	""
	DJILACOUMOUNE	13,08477	-16,5205	19 529,75	-----	-----	""
	SAMBOULANDIANG	13,0741	-16,49493	16 558,005	-----	-----	""
	DIALANKINE1	13,08	-16,081	12 000	-----	-----	""
	OUEL MOUNDAYE	13,102	-16,102	6 000	-----	-----	""
	KALEW	13,067	-16,203	20 000	-----	-----	""
	MAMPALAGO 1	12,914	-16,203	10	-----	-----	""
	MAMPALAGO 2	12,914	-16,015	10	-----	-----	""
	DIALANKINE 2	13,0797	-16,0846	inconnue	inconnue	inconnue	""
	DIALANKINE 3	12,0588	-16,1001	inconnue	inconnue	inconnue	""
	DIALANKINE 4	13,0881	-16,775	inconnue	inconnue	inconnue	""
	KANDIADIOU 1	13,137	-16,017	inconnue	inconnue	inconnue	""
KANDIADIOU 2	13,133	-16,018	inconnue	inconnue	inconnue	""	

	KANDIADIOU 3	13,133	-16,018	inconnue	inconnue	inconnue	'''
	KANDIADIOU 4	13,132	-16,027	inconnue	inconnue	inconnue	'''
	DIOUNDAN KANTAPOR	13,063	-16,04	inconnue	inconnue	inconnue	'''
ZIGUINCHOR	KAGUIITE	12,417	-16,425	1500	-----	-----	'''
	KADIENE	12,466	-16,35	900	-----	-----	'''
OUSSOUYE	DJIRACK 1	12,359	-16,26447	11 438,114	-----	-----	'''
	DJIRACK 2	12,559	-16,62447	4987,731	-----	-----	'''
	DJIRACK 3	12,359	-16,66252	3315,902	-----	-----	'''
	DJIRACK 4	12,559	-16,62447	2473,212	-----	-----	'''
	DJIRACK 5	12,476	-16,62447	2092,141	-----	-----	'''
	DJIRACK 6	12,359	-16,62447	1058,147	-----	-----	'''
	DJIRACK 7	12,359	-16,62447	29 971,	-----	-----	'''
	DJIRACK 8	12,359	-16,62447	19 276,964	-----	-----	'''
	DJIRACK 9	12,359	-16,62447	2626,353	-----	-----	'''
Goudomp	SARE DEMBANE	12,713	-15,14931	17776,451	-----	-----	'''
	TAMBACOUMBA	12,6	-15,061449	9762	-----	-----	'''
	KAOUR	12,566	-15,90118	485	-----	-----	'''
	MEDINA SARE DIAO	12,695	-15,136	2500	-----	-----	'''
	SARA KOUNDIANG 1	12,692	-15,151	1400	-----	-----	'''
	SARA KOUNDIANG 2	12,695	-15,147	160 000	-----	-----	'''
	SARE BOUKO SALIA 1	12,66611	-15,,24822	40 000	-----	-----	'''

	SARE DEMBA DIAO	12,695	-15,136	2600	-----	-----	'''
	SARE SARA BOUYA 1	12,715	-15,149	400	-----	-----	'''
	SARE SARA BOUYA 2	12,718	-15,149	300	-----	-----	'''
	SARE SARA BOUYA 3	12,716	-15,152	15 000	-----	-----	'''
	SARE SARA BOUYA 4	12,715	-15,152	15 000	-----	-----	'''
	SINGHERE ESCALE 1	12,543	-15,947	11 950	-----	-----	'''
	SINGHERE ESCALE 2	12,537	-15,95039	118	-----	-----	'''
	SINGHERE BAINOUNK 1	12,538	-15,94563	21 870	-----	-----	'''
	SINGHERE BAINOUNK 2	12,532	-15,94516	710	-----	-----	'''
	SARE BOUKO SALIA	12,66527	-15,24699	inconnue	inconnue	inconnue	'''
	46			491,086,374	-----	491,086,374	

PROGRES REALISES : DEMINAGE

ID	Zones suspecte	Lat	Long	Date de début	Date de fin	Nbre/ Mines	ET/m²	Dem/m²	Total
RF-96	Diagnon 1	12,589028	15,985528	15/12/2015	19/02/2016	0	16363		16 363
RF-95	DIAGNON 2	12,58016	-15,97773	19/02/2016	24/03/2016	0	17536		17 536
RF-117	Boutoute- Djibanar 1	12,54431	-16,23185	25/04/2016	31/10/2016	2	4576		4 576
RF- 118	Boutoute - Djibanar 2	12,54125	-16,23162	01/11/2016	14/11/2016	0	4563		4 563
RF-119	Boutoute - Djibanar 4	12,54559	-16,23165	04/11/2016	30/11/2016	6	1650		1 650
RF-123	Boutoute - Djibanar 3	12,54516	-16,23202	24/10/2016	12/12/2016	8	6738		6 738
RF-122	Boutoute - Djibanar 7	12,55012	-16,22751	14/12/2016	14/12/2016	0	374		374
RF-121	Boutoute - Djibanar 6	12,54972	-16,22735	12/12/2016	19/12/2016	0	4690		4 690
RF-120	Boutoute - Djibanar 5	12,55233	16,22823	16/11/2016	20/12/2016	3	4775		4 775
-	<u>Bafata Brame</u>	-	-	../02/2019	14/05/2019	0	11288		11 288
RF-97	Kanico 3	12,47532	-15,66445	18/01/2017	21/01/2017	0	2640		2 640
RF-106	Kanico 2	12,47493	-15,66336	16/01/2017	23/02/2017	0	930		930
RF-105	Kanico 1	12,47866	-15,65721	16/01/2017	23/02/2017	2	8448		8 448
RF-107	Kanico 4	12,47493	-15,66336	16/01/2017	23/02/2017	0	1447		1 447
RF-108	Kanico 5	12,47866	-15,65721	16/01/2017	23/02/2017	0	190		190
RF-108	Kanico 6	12,47493	-15,66336	16/01/2017	23/02/2017	0	257		257
RF-110	Kanico 7	12,4754	-15,66446	16/01/2017	23/02/2017	0	268		268
RF-103	Sanou Sénégal 2	12,4754	-15,66446	27/02/2017	28/02/2017	0	2690		2 690

RF-100	Djidadji Mandingue	12,54585	-15,4409	01/03/2017	01/03/2017	0	740		740
RF-104	Sanou Sénégal 3	12,4754	-15,66446	01/03/2017	01/03/2017	0	1122		1 122
RF-105	Sanou sénégala1	12,449	-15,6541	01/03/2017	01/03/2017	-----	255		Zdc déclassée par ENT
RF-106	Sanou sénégala3	12,451	-15,6335	01/03/2017	01/03/2017	-----	853		ZDC déclassée par ENT
RF-102	Sanou sénégala4	12,449	-15,6336	01/03/2017	08/03/2017	0	7000		7 000
RF-101	Kounayan 1	12,52563	-15,80098	03/03/2017	22/03/2017	1	14070		14 070
RF-99	Bagui Balante	12,49052	-15,65985	18/03/2017	22/03/2017	0	6933		6 933
RF-115	Kounayan 1 (Suite)	12,52563	-15,80098	19/06/2017	22/07/2017	0	28600		28 600
RF-113	KLONIA 1(Piste)	12,48017	-15,82854	24/07/2017	24/07/2017	0	1440		1 440
RF111	Bafata Balante	12,46096	-15,83668	25/07/2017	25/07/2017	0	2130		2 130
RF-114	Klonia 2	12,47925	-15,82856	26/07/2017	10/08/2017	0	17380		17 380
RF-116	Klonia3	12,47925	-15,82856	11/08/2017	18/08/2017	0	7440		7 440
Total						22			103 725

PROGRES REALISES : Enquêtes Non Techniques (ENT)

ANNEXE 01: Point sur les localités devant faire l'objet d'ENT et Déjà enquêtées

N°	Région	Département	Arrondissement	Commune	Localité	Nouveau statut
1	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BADIANA	Déclassé 2016
2	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BALINE	Déclassé 2016
3	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BALONGUINE	Déclassé 2016
4	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BARANLIR	Déclassé 2016
5	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BELAYE	ZDC 2016/ouvert
6	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BITI-BITI	Déclassé 2020
7	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	BRICAMANDIANG1	Déclassé 2020
8	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	COUSSABEL	Déclassé 2016
9	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	DIOUNOUG	Déclassé 2016
10	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	DJINACKI	Déclassé 2016
11	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	DJINONE	Déclassé 2016
12	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	DJINOUNDIE	Déclassé 2020
13	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	EBINAKO	ZDC 2016/ouvert
14	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	EBINKINE	Déclassé 2016
15	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	ESSOM SILATHIAYE	Déclassé 2020
16	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	KABILINE	Déclassé 2016
17	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	KAKARE	Déclassé 2016
18	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	KARIAYE	Déclassé 2016
19	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	KARONGUE	Déclassé 2020
20	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	KATEUM-TEUM	ZDC 2016/ouvert
21	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	MAHMOUDA CHERIF	Déclassé 2016

22	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	MONGONE	Déclassé 2016
23	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	NDEMBANE	Déclassé 2020
24	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	TANDINE	Déclassé 2016
25	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	JIGNAKI	WAGARANG	Déclassé 2020
26	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	ABENE	Déclassé 2016
27	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	ALBADAR	Déclassé 2016
28	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	BAKASSOUCK	Déclassé 2016
29	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	BOKO	Déclassé 2016
30	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	BOUNE	Déclassé 2016
31	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	CAYLO	Déclassé 2016
32	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	COLOMBA	Déclassé 2016
33	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	COUBA	Déclassé 2016
34	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	COUMBALOULOU	Déclassé 2016
35	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	DIANNA	Déclassé 2016
36	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	DIOGUE	Déclassé 2016
37	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	HAERE	Déclassé 2016
38	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	HILLOL	Déclassé 2016
39	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	HITOU	Déclassé 2016
40	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	KAFOUNTINEE	Déclassé 2016
41	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	KASSEL	Déclassé 2016
42	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	MANTATE	Déclassé 2016
43	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	NIOMOUNE	Déclassé 2016
44	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KAFOUNTINE	SALOULOU	Déclassé 2016
45	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	BANDJIKAKI	Déclassé 2016
46	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	BANI ISRAEL	Déclassé 2016
47	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	BARAKESSE	Déclassé 2016
48	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	BOUROME	Déclassé 2016

49	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	COUBANACK	Déclassé 2016
50	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	COUDIOUBE	Déclassé 2016
51	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	COULANDIANG	Déclassé 2016
52	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	COULOBORI	Déclassé 2016
53	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	COUNCOUDIANG	Déclassé 2016
54	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	COURAM	Déclassé 2016
55	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DAROUL KHAYRI	Déclassé 2016
56	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DARSALAM CHERIF	Déclassé 2016
57	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DIENOUOUNDA	Déclassé 2016
58	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DIMBAYA	Déclassé 2016
59	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DJIBARA	Déclassé 2016
60	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DJILACOUMOUNE	ZDC 2016/ouvert
61	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	DOMBODIR	Déclassé 2016
62	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	KABADIO	Déclassé 2016
63	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	KATABA 1	Déclassé 2016
64	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	KATABA 2	Déclassé 2016
65	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	KATACK	Déclassé 2016
66	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	KOBA SELETY	Déclassé 2016
67	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	MACOUDA	Déclassé 2016
68	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	MADINA BIRASSOU	Déclassé 2016
69	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	MADINA DAFPE	Déclassé 2016
70	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	MAHMOUDA DIOLA	Déclassé 2016
71	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	NIAFOURANG	déclassé 2016
72	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	POUKENE	déclassé 2016
73	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	SAMBOULANDIANG	ZDC 2016/ouvert
74	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	SELETY	déclassé 2016
75	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	SUZANA	déclassé 2016

76	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	TAMBACOUNDA	déclassé 2016
77	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	TAMBOUILLE	déclassé 2016
78	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	TOUBA	déclassé 2016
79	ZIGUINCHOR	BIGNONA	KATABA 1	KATABA 1	WONIACK	déclassé 2016
80	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	BALINGORE	BAGAYA	Déclassé 2020
81	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	BALINGORE	BALINGORE	Reste à faire
82	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	BALINGORE	MANDEGANE	Déclassé 2020
83	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	DIEGOUNE	DIEGOUNE	Déclassé 2020
84	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	DIEGOUNE	DJIMANDE	Déclassé 2020
85	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	DIEGOUNE	KAGNABON	Déclassé 2020
86	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	KARTIACK	BASSIRE	Déclassé 2020
87	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	KARTIACK	DIANKI	Déclassé 2020
88	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	KARTIACK	KARTIACK	Déclassé 2020
89	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	KARTIACK	THIOBON	Déclassé 2020
90	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	AFFINIAM	Déclassé 2020
91	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	BODE	Déclassé 2020
92	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	BOUTEGOL	Déclassé 2020
93	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	BOUTEUM	Déclassé 2020
94	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	DIATOCK	Déclassé 2020
95	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	ELANA	Déclassé 2020
96	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	MANGAGOULACK	Déclassé 2020
97	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MANGAGOULACK	TENDOUCK	Déclassé 2020
98	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MLOMP	EDIAMATH	Déclassé 2020
99	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUCK	MLOMP	MLOMP	Déclassé 2020
100	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BADIONCOTO COMBOLY	Reste à faire ENT
101	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BAÏPEULH FRONTIERE	Reste à faire ENT
102	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BAIPANG	Reste à faire ENT

103	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BAKINGHAYE	Reste à faire ENT
104	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALIGNANE	Reste à faire ENT
105	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA BASSENE	Reste à faire ENT
106	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA DJIFALONE	Reste à faire ENT
107	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA DJIRING	Reste à faire ENT
108	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA OUGONOR	Reste à faire ENT
109	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BASSENE	Reste à faire ENT
110	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BATINDING BOUDIAKENE	Reste à faire ENT
111	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BATINDING DIEME	Reste à faire ENT
112	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULAYOTTE	Reste à faire ENT
113	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULELAYE	Reste à faire ENT
114	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULINGHOYE	Reste à faire ENT
115	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULIWAYE	Reste à faire ENT
116	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BRINDIAGO	Reste à faire ENT
117	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BROUNDENE	Reste à faire ENT
118	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIABOUDIOR FRONTIERE	Reste à faire ENT
119	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIABOUDIOR TANGAL	Reste à faire ENT
120	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIACOYE COMBOLY	Reste à faire ENT
121	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIOCADOU	Reste à faire ENT
122	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIBIAME	Reste à faire ENT
123	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIBIDIONE	Reste à faire ENT
124	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIFANGA	Reste à faire ENT
125	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIGOUDIERE	Reste à faire ENT
126	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIGUIRONE	Reste à faire ENT
127	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIKESSE KAMPOUNDONE	Reste à faire ENT
128	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJILANFARY	Reste à faire ENT
129	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJINEA DIAGUIBE	Reste à faire ENT

130	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJINEA DJILECOUNDA	Reste à faire ENT
131	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIONDJI	Reste à faire ENT
132	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIRAL	Reste à faire ENT
133	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIREME	Reste à faire ENT
134	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJITER	Reste à faire ENT
135	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	ELOLE	Reste à faire ENT
136	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	ELOLE MADIEDIAME	Reste à faire ENT
137	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	GRAND KANAO	Reste à faire ENT
138	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KABOUNGOUTTE	Reste à faire ENT
139	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KADIALOUCK	Reste à faire ENT
140	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KAEGHA	Reste à faire ENT
141	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KALEOU	Reste à faire ENT
142	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KARANAYE	Reste à faire ENT
143	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KAROUNOR DJIRAGONE	Reste à faire ENT
144	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KAROUNOR NARANG	Reste à faire ENT
145	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KATINORO KAEGHOR	Reste à faire ENT
146	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KONA	Reste à faire ENT
147	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KOUREGUE	Reste à faire ENT
148	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	MASSARA	Reste à faire ENT
149	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	NEMA DJINARE	Reste à faire ENT
150	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	NIAÏRE	Reste à faire ENT
151	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	NIALLE	Reste à faire ENT
152	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	OUGONOR	Reste à faire ENT
153	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	OUPEUTH	Reste à faire ENT
154	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	PETIT BALANDINE	Reste à faire ENT
155	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	SITOUKENE	Reste à faire ENT
156	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	SIWOL	Reste à faire ENT

157	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	TAMBACOUNDA	Reste à faire ENT
158	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	TOUKARA	Reste à faire ENT
159	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	BASSENE KANSANA	Reste à faire ENT
160	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	BASSENE MANDOUARD	Reste à faire ENT
161	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	KAÏLONG	Reste à faire ENT
162	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	KALOUBALOUB	Reste à faire ENT
163	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	MAMBIGNE KATAMPOR	Reste à faire ENT
164	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	MARARAN	Reste à faire ENT
165	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	BOUYEUM	Reste à faire ENT
166	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DIAGONGUE	Reste à faire ENT
167	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DIEDIEL	Reste à faire ENT
168	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DJINAL	Reste à faire ENT
169	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DJINEA SIBOGOLA	Reste à faire ENT
170	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DJINIPER	Reste à faire ENT
171	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	KAGNAROU	Reste à faire ENT
172	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	KAKENE	Reste à faire ENT
173	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	KOUROUCK	Reste à faire ENT
174	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	MATANKIGNE	Reste à faire ENT
175	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	MEDIECK	Reste à faire ENT
176	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	OUNIOCK	Reste à faire ENT
177	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	PENDINE	Reste à faire ENT
178	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	SIBOGOLA	Reste à faire ENT
179	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	SILICK	Reste à faire ENT
180	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	SINDIAN	Reste à faire ENT
181	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	TANKORON	Reste à faire ENT
182	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	TENDINE	Reste à faire ENT
183	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	LEUFEU	Reste à faire ENT

184	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	BAÏLA	Reste à faire ENT
185	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	BALANDINE	Reste à faire ENT
186	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	BATONG	Reste à faire ENT
187	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	CAPARAN	Reste à faire ENT
188	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DIABOUDIOR	Reste à faire ENT
189	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DIACOYE BANGA	Reste à faire ENT
190	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DIATTANG	Reste à faire ENT
191	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DJILACOUNDA	Reste à faire ENT
192	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DJIONGOL	Reste à faire ENT
193	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	KATINONG	Reste à faire ENT
194	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	KATOUDIE	Reste à faire ENT
195	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	KINDIENG	Reste à faire ENT
196	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	NGONIAM	Reste à faire ENT
197	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	NIANKITTE	Reste à faire ENT
198	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	SUELLE	Reste à faire ENT
199	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	TALLOUM	Reste à faire ENT
200	ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	KABROUSSE	SANTHIABA MANJACQUE	ERING	Reste à faire ENT
201	ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	KABROUSSE	SANTHIABA MANJACQUE	ESSOUKOU DIAK	Reste à faire ENT
202	ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	KABROUSSE	SANTHIABA MANJACQUE	SANTHIABA MANJACQUE	Reste à faire ENT
203	ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	KABROUSSE	SANTHIABA MANJACQUE	PNBC	Reste à faire ENT
204	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	BOUTOUPA-CAMARACOUNDA	TAMP	Reste à faire ENT
205	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	BOUTOUPA-CAMARACOUNDA	Niaféna	Reste à faire ENT
206	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	BOUTOUPA-CAMARACOUNDA	Bindialoum Manjacque	Reste à faire ENT
207	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	BOUTOUPA-CAMARACOUNDA	Bindialoum Baïnounck	Reste à faire ENT
208	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	BOUTOUPA-CAMARACOUNDA	Bissine	Reste à faire ENT
209	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	BOUTOUPA-CAMARACOUNDA	Bambadinka	Reste à faire ENT
210	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NYASSIA	NYASSIA	Bouhouyou	Reste à faire ENT

211	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NYASSIA	NYASSIA	Badème	Reste à faire ENT
212	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NYASSIA	NYASSIA	Basséré	Reste à faire ENT
213	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NYASSIA	NYASSIA	Babonda	Reste à faire ENT
214	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NYASSIA	NYASSIA	Bagame	Reste à faire ENT
215	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NYASSIA	NYASSIA	KOURING	Reste à faire ENT
216	ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	NIAGUIS	NIAGUIS	SANTHIABA MANJACQUE	Reste à faire ENT

Annexe

Plan d'action 3^{ème} prolongation 2021- 2026 ventilé par an avec les coûts

			2021			
Région	Département	Zones	Coordonnées	Superficie m ²	coût \$ US	Période
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	KAGUITTE	12,417/-16,425	1500	569 874,45	Janvier- Octobre 2021
		KADIENE	12,466/-16,35	900		
	BIGNONA	DIALINKINE 1	13,08/-16,081	12000		
		OUEL MOUNDAYE	13,102/-16,102	6000		
		KALEW	13,067/-16,203	20000		
		MAMPALAGO 1	12,914/-16,203	10		
		MAMPALAGO 2	12,914/-16,015	10		
		EBINAKO	12,96012/ -16,4741	11.620,035		
		BELAYE	12,90767-1639458	14585,9		
		KATEUM TEUM	12,96889/-16,4837	11261,2		
		DJILACOUMOUNE	13,08477/-16,5205	19529,75		
		SAMBOULANDIANG	13,0741/-16,49493	16558,005		
		Total	12 ZDC			
			2022			
Région	Département	Zones	Coordonnées	Superficie m ²	coût \$ US	Période
SEDHIOU		SARE DEMBANE	12,713/-15,14931	17776,451	1 499 357,25	Novembre 2021-déc 2022
		TAMBACOUMBA	12,6/-16,061498	9762		
	goudomp	Kaour	12,566/-15,90118	485		

	MEDINA SARE DIAO	12,695/-15,136	2500		
	SARA KOUNDIANG 1	12,692/-15,151	1400		
	SARA KOUNDIANG 2	12,695/-15,147	160000		
	SARE BOUKO SALIA 1	12,66611/-5,24822	40000		
	SARE DEMBA DIAO	12,695/- 15,136	2600		
	SARE SARA BOUYA 1	12,715/-15,149	400		
	SARE SARA BOUYA 2	12,718/-15,149	300		
	SARE SARA BOUYA 3	12,716/-15,152	15000		
	SARE SARA BOUYA 4	12,715/-15,152	15000		
	SINGHERE ESCALE 1	12,543/-15,947	11950		
	SINGHERE ESCALE 2	12,537/-15,95039	118		
	SINGHERE BAÏNOUCK 1	12,538/-15,94563	21870		
	SINGHERE BAINOUCK 2	12,532/-15,94516	710		
TOTAL GOUDOMP	16 ZDC		299 871,45		

2023						
Région	Département	Zones	Coordonnées	Superficie m ²	coût \$ US	Période
	OUSSOUYE	DJIRACK 1	12,359	11438,114	386 200,10	Janvier- décembre 2023
			-16,26447			
		DJIRACK 2	12,559	4987,731		
			-16,62447			
		DJIRACK 3	12,359	3315,902		
			-15,66252			

ZIGUINCHOR		DJIRACK 4	12,559	2473,212	
			-16,62447		
		DJIRACK 5	12,476	2092,141	
			-16,62447		
		DJIRACK 6	12,359	1058,147	
			-16,62447		
		DJIRACK 7	12,359	29971,474	
			-16,62447		
		DJIRACK 8	12,359	19276,964	
			-16,62447		
		DJIRACK 9	12,359	2626,353	
			-16,62447		
		Total	9 ZDC		77 240,02

		2024			
Région	Département	Zones	Coordonnées	Coût	Période
		DJILANKINE 2	13,0797/-16,0846	Les coûts seront indiqués quant les tailles seront connues	Janvier- Décembre 2024
		DJILANKINE 3	12,0588/-16,1001		
		DJILANKINE 4	13,0881		
			-16,775		
		KANDIADIOU 1	13,137		
			-16,017		
		KANDIADIOU 2	13,133		
			-16,018		
		KANDIADIOU 3	13,133		
			-16,018		

		KANDIADIOU 4	13,132		
			-16,027		
		DIOUNDAN KANTAPOR	13,063		
			-16,04		
SEDHIOU	GOUDOMP	SARE BOUKO SALIA 2	12,66527		
			-15,24699		
Total		9			

2025

Région	Département	Zones	Coordonnées	Coût	Période
<i>ZDC identifiées lors des ENT sur les 118 villages</i>				Les coûts seront indiqués quant les tailles seront connues	Janvier-Décembre 2024

Enquêtes non techniques

Elles porteront en 2020 et se poursuivront en 2021 sur les 118 localités non encore visitées afin de déterminer leur statut ainsi que la superficie des ZDC dont la taille n'est pas connue.

NB : Les ZDC identifiées à l'issue de ces enquêtes non techniques seront programmées pour 2024 - 2025.

Il reste entendu que le déploiement des équipes de déminage est tributaire des conditions de sécurité. Par conséquent une zone non programmée initialement peut être dépolluée du fait que la situation sécuritaire du moment y est favorable.

Plan d'action "EDUCATION AU RISQUE"

Objectif général : Prévenir les accidents par mines

2021 - 2026

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Acteurs							TOTAUX
					2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Amener les populations évoluant dans les localités contaminées à adopter des comportements sûrs	Les règles de sécurité à observer sont respectées	Réviser le programme d'éducation au risque-des mines	Nombre de séances tenues Nombre de cibles touchées Nombre de localités couvertes Nombre de bénéficiaires nombre d'accidents par mine	CNAMS , UNICEF, OPERATEURS	3 423 000						3 423 000
		Editer le PANER			2 000 000						2 000 000
		Appuyer la conduite des projets d'éducation au risque			25 000 000	41 149 000	31 019 300	15 000 000	10 000 000	10 000 000	132 168 300

		Organiser des séances de formation à la sécurité			3 315 000	3 315 000	3 315 000	3 315 000	3 315 000		16 575 000
		Evaluer le PANER			6 103 000						6 103 000
		Assurer le suivi des activités d'ERM			200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
Total ERM					40 041 000	44 664 000	34 534 300			10 200 000	161 469 300
Faire de la problématique mines une préoccupation nationale	L'opinion nationale prend conscience des enjeux du programme de déminage	Réviser le programme de plaidoyer	Nombre de séances tenues Nombre de cibles touchées Nombre de localités couvertes Nombre de bénéficiaires	CNAMS Appel de Genève		2 065 500					2 066 500
		Editer le programme de plaidoyer		APRAN ASVM, Presse		2 000 000					2 000 000
		organiser des sessions de plaidoyer communautaire		Afrique Enjeux ASD, CAMI		2 685 000	2 685 000				5 370 000

Mettre en œuvre le plan de communication	la visibilité du programme d'action antimines est assurée	Concevoir des supports de communication	Nombre d'émissions radio diffusées	CN, CNAMS, PNUD							0	
		Editer des supports de communication	Nombre de campagnes d'affichage réalisées									55 650 000
		Mener des activités de communication			3 985 000	23 637 000	20 637 000				49 879 000	
		Renforcer les capacités des acteurs en communication				4 782 600	4 782 600					9 565 200
Total Plaidoyer					3 985 000	35 170 100	28 104 600			0	124 530 700	
Total Général					44 026 000	79 834 100	62 638 900			10 200 000	286 000 000	

